



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-214

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure /

53-2023-12-20-00001 - Arrêté palpations de sécurité SNCF département de la Mayenne (2 pages) Page 3

Bureau de la réglementation générale et des élections /

53-2023-12-22-00002 - Arrêté du 22 décembre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Thorigné-en-Charnie (2 pages) Page 6

Bureau des procédures environnementales et foncières /

53-2023-12-11-00007 - Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 (2 pages) Page 9

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /

53-2023-12-21-00007 - Arrêté complétant l'AP du 20/04/2023 constatant le transfert de la RN 162, route classée dans le domaine public routier national, au département de la Mayenne (22 pages) Page 12

53-2023-12-27-00002 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale de la commune de Saint Berthevin (2 pages) Page 35

Sous-préfecture de Château-Gontier /

53-2023-12-26-00001 - arrêté portant constitution de la liste départementale des membres du jury chargés de délivrer les diplômes dans le secteur funéraire (3 pages) Page 38

Bureau de l'ordre public et de la sécurité
intérieure

53-2023-12-20-00001

Arrêté palpations de sécurité SNCF département
de la Mayenne



**Arrêté n°2023-441-BOPSI du 20 décembre 2023
constatant des circonstances particulières liées à l'existence
de menaces graves pour la sécurité publique
justifiant le recours aux mesures de palpations de sécurité**

La préfète de la Mayenne,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L. 613-2 ;

Vu le code des transports notamment les articles L. 2251-1, L. 2251-9, R. 2251-49 et R. 2251-52 ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme Marie-Aimée GASPARI, préfète de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 février 2023 portant délégation de signature à M. Eric BIERGEON, directeur de cabinet de la préfète de la Mayenne ;

Vu la demande présentée par la direction de zone sûreté ouest - Pays de la Loire de la SNCF du 15 décembre 2023, sollicitant une autorisation de palpation dans l'ensemble des emprises immobilières (gares et chantiers), ainsi que dans les trains/bus de la SNCF circulant en Mayenne ;

Considérant qu'en application de l'article R. 2251-52 du code des transports, tout agent agréé ne peut réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris par le préfet de département ;

Considérant que le niveau élevé de la menace terroriste crée des circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique, justifiant la mise en place de mesures renforcées de surveillance et de sécurité ;

Considérant les nombreuses vulnérabilités structurelles face à la menace terroriste, constatées par la SNCF sur plusieurs volets notamment par l'augmentation du nombre d'actes prohibés dans les trains et bus de la SNCF en Mayenne (découvertes d'armes de poing...), qui constituent des menaces à l'ordre public ;

Considérant que des mesures de surveillance, de sécurité sont particulièrement justifiées dans les emprises immobilières ainsi qu'à bord des véhicules (trains/bus) de la SNCF, cibles potentielles pour des actes terroristes, notamment au niveau départemental en raison de l'importance du trafic de passagers ;

Considérant que le trafic connaît un pic de fréquentation en raison notamment des périodes de vacances scolaires, que ce flux de voyageurs nécessite une vigilance accrue et donc des moyens de prévention renforcés ;

Considérant que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale du département, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques, nécessaires à la sécurisation des usagers de la SNCF, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Sur proposition du directeur de cabinet,


A R R Ê T E

Article 1^{er} : Les circonstances particulières susvisées justifient, pendant la période du 3 janvier au 12 mars 2024, le recours aux mesures de palpation de sécurité prévues à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure, dans l'ensemble des emprises immobilières (gares et chantiers) et à bord des véhicules (trains/bus) de la SNCF, sur tout le département de la Mayenne.

Article 2 : Les palpations de sécurité mentionnées à l'article 1^{er} ne peuvent être réalisées que par des personnes bénéficiant d'un agrément préfectoral pour l'exercice de ces opérations.

Article 3 : Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et transmis à la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Laval.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur de cabinet,



Eric BIERGEON

Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- **un recours gracieux**, adressé auprès de la préfète de la Mayenne – 46, rue Mazagran – CS 91507 – 53015 Laval,
- **un recours hiérarchique**, adressé à : Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08,
- **un recours contentieux**, adressé au président du tribunal administratif de Nantes – 6, allée de l'Île-Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Bureau de la réglementation générale et des
élections

53-2023-12-22-00002

Arrêté du 22 décembre 2023 portant
nomination des membres de la commission de
contrôle chargée de la régularité des listes
électorales de la commune de
Thorigné-en-Charnie



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 22 décembre 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de Thorigné-en-Charnie**

**La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Thorigné-en-Charnie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE :

Article 1 : sont désignées, à compter du 22 décembre 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Thorigné-en-Charnie pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

Annexe à l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Thorigné-en-Charnie :

Conseiller municipal titulaire : M. Yohann COUPRY, né le 4 avril 1976 à Thiais (Val-de-Marne), domicilié 7 rue de la Charnie à Thorigné-en-Charnie (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Lucie RICOULT, née le 18 août 1987 à Laval (Mayenne), domiciliée La Guérinière à Thorigné-en-Charnie (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Marie-Ange BOUL, née le 24 novembre 1957 à Laval (Mayenne), domiciliée 16 rue de la Charnie à Thorigné-en-Charnie (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Arlette JULIEN, née le 2 mars 1949 à Cossé-en-Champagne (Mayenne), domiciliée La Fontaine à Thorigné-en-Charnie (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Louis LÉBOUCHER, né le 31 juillet 1958 à Thorigné-en-Charnie (Mayenne), domicilié Les Châteaux à Thorigné-en-Charnie (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Jocelyne RIANDIERE, née le 22 février 1955 à Torcé-Viviers-en-Charnie (Mayenne), domiciliée 1 rue des Clôteaux à Thorigné-en-Charnie (Mayenne).

Bureau des procédures environnementales et
foncières

53-2023-12-11-00007

Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire
enquêteur pour l'année 2024



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat de la commission
Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures environnementales
et foncières

Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POUR L'ANNÉE 2024

Le président,

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-4 et 5, R. 123-34 et D. 123-35 à D. 123-42 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° BPEF-2023-0157 en date du 7 novembre 2023 modifiant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU la délibération de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans sa séance du 16 novembre 2023 ;

D É C I D E

Article 1 : la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 est fixée comme suit dans le département de la Mayenne :

Mme Hélène APCHAIN	Formatrice en droit.
M. Philippe BALESTON	Officier de l'armée de terre en retraite.
Mme Sarah BANDECCHI	Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
M. Loïc BLANCHE	Commandant de sapeurs-pompiers professionnel.
M. Daniel BUSSON	Cadre bancaire en retraite.
M. Serge DI DOMIZIO	Ingénieur en retraite.

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Mme Sylvie FILHUE	Cadre bancaire en retraite.
M. Bertrand JALLU	Responsable régional de coopérative agricole en retraite.
M. Gérard MARIE	Major de police en retraite.
M. Joël MÉTRAS	Cadre France Télécom en retraite.
M. Alain PARRA d'ANDERT	Cadre bancaire en retraite.
M. Jean-Michel POTTIER	Cadre bancaire en retraite.
M. Christian QUINTON	Agriculteur en retraite.
M. Loïc ROUEIL	Cadre technique France-Télécom en retraite.
M. Marcel THOMAS	Directeur général des services de collectivité locale en retraite.

Article 2 : Il est rappelé que ne peuvent être désignées commissaire enquêteur ou membre d'une commission d'enquête les personnes intéressées au projet à titre personnel ou en raison de leurs fonctions exercées au titre de leur profession ou d'un mandat.

Article 3 : La liste d'aptitude arrêtée par décision du 9 décembre 2022 est caduque à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 :
- Monsieur le président du tribunal administratif de Nantes,
- Madame la préfète de la Mayenne,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

La liste peut être consultée à la préfecture de la Mayenne ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Nantes.

Nantes, le **11 DEC. 2023**

Pour le président du tribunal administratif,
La première vice-présidente,
Présidente de la commission



Frédérique SPECHT

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2023-12-21-00007

Arrêté complétant l'AP du 20/04/2023
constatant le transfert de la RN 162, route
classée dans le domaine public routier national,
au département de la Mayenne



ARRÊTÉ DU 21 DEC. 2023

complétant l'arrêté préfectoral n° 53-2023-04-20-00028 du 20 avril 2023
constatant le transfert de la RN 162, route classée dans le domaine public routier national
au département de la Mayenne

**La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, notamment en son article 38 ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 modifié relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n° 2022-459 du 30 mars 2022 fixant la liste des voies non concédées du domaine public routier national qui peuvent être transférées aux départements dans les conditions prévues sous l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme GASPARI Marie-Aimée, préfète de la Mayenne ;

Vu la décision du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, du 4 janvier 2023 déterminant la liste des autoroutes, routes et portions de voies qui sont transférées en application de l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2023 constatant le transfert de la RN 162, route classée dans le domaine routier national, au Département de la Mayenne ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Mayenne en date du 20 juin 2022 ;

Considérant qu'en application de l'alinéa 6 de l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, le transfert des autoroutes, des routes et des portions de voies, avec leurs accessoires et dépendances, est constaté par un arrêté du représentant de l'État dans le département ;

Considérant qu'en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2023 susvisé, la liste des parcelles cadastrées relevant du domaine privé de l'État affectées à l'entretien, à l'exploitation et à la gestion du réseau routier national, doit être détaillée dans un arrêté complémentaire à paraître avant le 31 décembre 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Conformément à l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 sont transférées, au Département de la Mayenne, les parcelles propriétés de l'État relevant du domaine public routier national et du domaine privé de l'État affectées à l'entretien, à l'exploitation et à la gestion de la RN 162.

Ces transferts sont matérialisés dans :

- **l'annexe 1** concernant la liste des parcelles État-Routes du domaine public national ayant fait l'objet d'un mandat de versement au Service Départemental des Impôts Fonciers de la Mayenne et qui ont vocation à intégrer le domaine public non cadastré ;

Il est ici précisé que si certaines parcelles listées dans l'annexe 1 ne pouvaient intégrer le domaine public non cadastré (DPNC), ces dernières seraient transférées à titre gratuit via un acte de cession, au même titre que les parcelles listées à l'annexe 2 ;

- **l'annexe 2** concernant la liste des parcelles du domaine privé de l'État transférées à titre gratuit dans le domaine privé départemental.

Tous les droits, servitudes et obligations à la charge de l'État applicables à ces parcelles et relatifs à la gestion du réseau routier national sont transférés au Département de la Mayenne.

Article 2 :

Conformément à l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 qui dispose que le transfert des compétences routières emporte transfert des servitudes, droits et obligations correspondants, la compétence de pouvoir adjudicateur de l'État est également transférée au Département de la Mayenne au 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, les marchés relatifs à la gestion du réseau routier national transféré qui sont listés en **annexe 3** du présent arrêté, sont transférés intégralement à la collectivité, à cette même date.

A titre de constat, **l'annexe 3bis** liste les marchés que le Département de la Mayenne n'a pas souhaité récupérer.

Article 3 :

Conformément à l'article 38 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, la propriété des biens meubles de l'État utilisés à la date du transfert pour l'aménagement, l'entretien, l'exploitation ou la gestion des autoroutes, des routes et des portions de voies transférées est cédée aux collectivités concernées.

En conséquence, les véhicules, matériels et engins listés en **annexe 4** sont transférés à la collectivité le 1^{er} janvier 2024.

Les équipements et matériels non roulants ont également fait l'objet d'une répartition entre la DIRO et les départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne.

Article 4 :

Le Centre d'Entretien et d'Intervention de Château-Gontier-sur-Mayenne, propriété du Département, mis à disposition de l'État dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation, est restitué au Département de la Mayenne en pleine propriété.

En tant que de besoin, le Centre d'Entretien et d'Intervention de Mayenne pourra faire l'objet d'une convention d'utilisation partagée à la demande du Département de la Mayenne, moyennant une participation aux charges de fonctionnement du site.

Article 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Article 6 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie via l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur interdépartemental des routes Ouest, les fonctionnaires intéressés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne. Il sera notifié, pour information, à Monsieur le président du Conseil Départemental de la Mayenne.



Marie-Aimée GASPARI

Tél. : 33 (0) 2 99 33 45 55
l'Armorique - 10 rue Maurice Fabre – CS 63108
35031 Rennes Cedex
Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Annexe 1 - LISTE DE PARCELLES ÉTAT-ROUTES du DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL versées dans le DOMAINE PUBLIC NON CADASTRE (DPNC) – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

	CODE INSEE	COMMUNE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
						ha	a	ca
1	53094 CP 53260	ENTRAMMES	AC	230	Le Pré Pourri		3	48
2	53094	ENTRAMMES	A	1236	La Longueraie			33
3	53094	ENTRAMMES	A	1272	La Dactière			57
4	53094	ENTRAMMES	A	1270	La Coudre			88
5	53094	ENTRAMMES	A	1274	Le Pré de La Lande		11	84
6	53094	ENTRAMMES	A	1276	Le Pré		25	50
7	53094	ENTRAMMES	A	1278	La Dactière		1	39
8	53094	ENTRAMMES	A	1280	Le Pré		29	57
9	53094	ENTRAMMES	A	1282	Le Gravier		9	78
10	53094	ENTRAMMES	A	1284	Le Gravier		13	53
11	53094	ENTRAMMES	A	1285	Le Gravier		34	2
12	53094	ENTRAMMES	A	1288	Le Petit Pré		8	89
13	53094	ENTRAMMES	A	1289	Le Petit Pré		45	85
14	53094	ENTRAMMES	A	1292	Les Ormeaux		8	52
15	53094	ENTRAMMES	A	1293	Les Ormeaux			33
16	53094	ENTRAMMES	A	1296	La Grande Pièce		2	78
17	53094	ENTRAMMES	A	1304	Le Pré Neuf	1	76	25
18	53094	ENTRAMMES	A	1573	La Rochette		43	24
19	53094	ENTRAMMES	A	1571	La Molaiserie		7	21
20	53094	ENTRAMMES	A	1577	Le Champ du Pont		69	84
21	53094	ENTRAMMES	A	1298	Le Petit Fougeray		38	39
22	53094	ENTRAMMES	A	1326	La Carie		2	33
23	53094	ENTRAMMES	A	1356	La Longueraie		6	65
24	53094	ENTRAMMES	A	1354	La Longueraie			71
25	53094	ENTRAMMES	A	1543	La Longueraie			48
26	53094	ENTRAMMES	A	1545	La Longueraie		19	31
27	53094	ENTRAMMES	AC	56	Le Bourg		29	34
28	53094	ENTRAMMES	AC	53	Le Bourg		11	34
29	53094	ENTRAMMES	A	857	La Noé		49	89
30	53094	ENTRAMMES	AC	55	Le Bourg			81
31	53094	ENTRAMMES	AC	236	Le Bourg			9
32	53094	ENTRAMMES	AC	54	Le Bourg		20	59
33	53094	ENTRAMMES	A	578	Le Pont de la Jouanne		3	82
34	53094	ENTRAMMES	A	563	Le Petit Pré		98	32

	CODE INSEE	COMMUNE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
						ha	a	ca
35	53094	ENTRAMMES	A	1569	Le Chaintre	1	10	29
36	53094	ENTRAMMES	A	852	Le Caire		85	21
1	53273 CP 53170	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	1045	Les Perrettes		2	24
2	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	1044	La Pièce de la Fontardière		23	54
3	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	1047	La Pièce de l'Aire		13	34
4	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	619	Le Grand Pré		30	88
5	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	624	Le Pré de la Noé		11	35
6	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1475	La Grande Perrette		8	60
7	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1477	Le Grand Bois		1	2
8	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1479	Le Closeau		7	21
9	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1480	Le Closeau		2	7
10	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	386	Le Verger		15	46
11	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	644	La Prairie		23	55
12	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	646	La Haute Pièce du Verger		29	11
13	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1469	La Grande Pièce		17	86
14	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1473	La Roseraie		1	11
15	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1471	L'Allée			54
16	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	632	Le Verger			37
17	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	630	L'Aire		7	26
18	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	396	Le Grand Aumoniau		1	20
19	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1490	Le Grand Pré		1	65
20	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1491	Le Grand Pré			32
21	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	648	La Pièce de l'Aire		12	78
22	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	640	Le Cusseau			3
23	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	650	Le Long Champ d'Evreux		32	62
24	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1467	La Prée		20	71
25	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1466	La Petite Pièce		7	92
26	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1795	La Petite Pièce			48
27	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1798	La Petite Pièce		5	95
28	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1800	La Prée		14	78
29	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	727	Le Grand Champs d'Evreux		3	6
30	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	726	Le Grand Champs d'Evreux		26	17
31	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	889	Le Pré Long		12	42
32	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	721	Le Grand Pré		56	71
33	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	891	Le Verger		17	54
34	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	712	La Longue Noé du Bas	2	28	30
35	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	916	La Lande de la Loge		2	37

	CODE INSEE	COMMUNE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
						ha	a	ca
36	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	881	La Priole du Petit Genet		1	36
37	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	893	Les Perrettes			76
38	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1358	La Petite Pièce		3	49
39	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	885	La Pièce des Perrettes		3	93
40	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	925	Le Passoir		15	71
41	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	598	Le Champ de la Grande Haie		1	62
42	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	882	La Petite Brosse		1	69
43	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1364	Les Munières			59
44	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	887	Le Pré Long		15	25
45	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	1001	Le Passoir		9	88
46	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	923	Le Champ de la Rouillère		1	88
47	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	594	Le Pré de la Noé		5	34
48	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	999	Le Pré		16	82
49	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	967	Le Passoir		4	3
50	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	875	La Pièce du Carrefour		1	33
51	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	910	Le Champ de la Guillaumerie			57
52	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	855	Le Bois		4	48
53	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	914	La Pièce de la Croix		2	53
54	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	596	Le Champ de la Grande Haie		7	22
55	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	883	La Petite Brosse		13	69
56	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	895	Le Closeau de la Grande Roue		12	76
57	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	943	Le Chemin			53
58	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	600	Le Grand Champ d'Evreux		3	69
59	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	887	La Pièce des Perrettes			9
60	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	949	La Grande Pièce		5	8
61	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	885	L'Allée		25	25
62	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	971	La Jouannerie		46	61
63	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	899	La Pièce de l'Aire		23	86
64	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	946	Les Trois Cornières du Pavillon		16	31
65	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	872	Les Munières		5	32
66	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	997	Le Clos		3	76
67	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1360	Le Pré d'Erveux		2	89
68	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	912	Le Champ de la Guillaumerie			89
69	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	908	La Pièce Longue			20
70	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	873	La Brosse			8
71	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	871	La Grande Pièce		2	96
72	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	902	La Pièce de la Fontardière		20	25
73	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	872	La Chapelle		3	99

	CODE INSEE	COMMUNE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
						ha	a	ca
74	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	966	Le Passoir			91
75	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	874	Le Jardin			47
76	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	881	La Chedannière		20	61
77	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	D	593	Le Pré de la Noé			15
78	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	906	La Pièce du Bourg		14	59
79	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	879	Le Cormier		26	73
80	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	904	La Pièce de la Fontardière		3	62
81	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	901	La Pièce de la Fontardière		8	56
82	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	876	La Pièce Longue		34	47
83	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1362	Le Dépotoir		3	22
84	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	1002	Le Pré		1	58
85	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	883	Mon Désir		2	71
86	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1356	La Petite Pièce		1	6
87	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	859	La Grande Chenaie		15	1
88	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	863	La Grande Ferrière		8	61
89	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	E	904	Le Friche Blanc		1	31
90	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	A	898	La Pièce de l'Aire		12	61
91	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE	C	1461	Le Dépotoir		3	75

DPNC : Parcelles actuellement du domaine public de l'État-Routes mais avec un n° cadastral, qui vont faire l'objet d'un mandat de versement au SDIF au plus tard au 31/08/23 pour être versées dans le domaine public avant le 31/12/23.
 Une fois versées au DPNC, ayant perdu leur n° cadastral, elles seront transférées par l'arrêté préfectoral de fin d'année (pas besoin d'acte authentique de transfert)
 Si refus/impossibilité de verser dans le DPNC, ces parcelles devront alors être basculées dans la colonne « acte de transfert »

**ANNEXE 2 : Liste des parcelles du domaine privé de l'Etat, affectées à
l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion du domaine public routier
national. Ces parcelles devront faire l'objet d'un acte de cession afin de contractualiser
le transfert.
- DEPARTEMENT DE LA MAYENNE -**

	CODE INSEE	COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
							ha	a	ca
1	53062 CP 53200	CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SAINT-FORT	215 AD	73	Le Bourg Saint-Fort		1	66
2	53062	CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SAINT-FORT	215 AD	74	Le Bourg Saint-Fort			47
3	53062	CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SAINT-FORT	215 AD	75	Le Bourg Saint-Fort		2	54
4	53062	CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SAINT-FORT	215 AD	76	Voie Fermée		1	11
5	53062	CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	AZE	014 AP	88	Le Bourg Azé		1	97
6	53062	CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	AZE	014 AP	89	Le Bourg Azé			23
7	53062	CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	AZE	014 AP	90	Le Bourg Azé		1	35
8	53062	CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	AZE	014 AP	96	Ligne Château-Gontier-Pouancé			36

1	53094 CP 53260	ENTRAMMES		A	1240	Le Champ du Milieu		86	82
2	53094	ENTRAMMES		A	1244	Le Champ du Milieu		47	98
3	53094	ENTRAMMES		A	1238	La Longueraie		47	58
4	53094	ENTRAMMES		A	1242	L'Arpent		2	9
5	53094	ENTRAMMES		A	1246	La Bouvrie		3	85
6	53094	ENTRAMMES		A	1248	La Bouvrie		1	6
7	53094	ENTRAMMES		A	1250	La Pièce de Devant		21	27
8	53094	ENTRAMMES		A	1252	Les Trois Journaux		2	42
9	53094	ENTRAMMES		A	1328	La Carie		6	46
10	53094	ENTRAMMES		A	1302	La Noé		41	95
11	53094	ENTRAMMES		A	1547	La Longueraie			80
12	53094	ENTRAMMES		A	854	Le Grand Pré	3	65	97
13	53094	ENTRAMMES		C	522	Le Pré de Derrière		9	90
14	53094	ENTRAMMES		AH	55	Le Cinquinet		17	50
15	53094	ENTRAMMES		AC	252	Le Bourg		28	76
16	53094	ENTRAMMES		AC	254	Le Pré Pourri			88

1	53072 CP 53470	COMMER		ZC	29	La Touche		45	9
2	53072	COMMER		ZC	28	Le Hallier		14	53
3	53072	COMMER		ZC	27	Le Champ de l'Avoine		15	53
4	53072	COMMER		ZA	39	Le Bois de la Gannerie		14	24
5	53072	COMMER		ZC	6	Le Bois Livet Neuf		12	77
6	53072	COMMER		ZA	25	Le Champ des Caves		7	64
7	53072	COMMER		ZA	26	Le Champ de la Brosse		20	87
8	53072	COMMER		ZA	2	La Daulière		15	77
9	53072	COMMER		ZA	32	Le Bois de la Gannerie		1	1
10	53072	COMMER		ZA	33	La Gannerie		36	67
11	53072	COMMER		ZC	26	La Petite Rue			49
12	53072	COMMER		ZC	25	Le Pré du Douet		9	46
13	53072	COMMER		ZC	24	Le Champ du Bois		6	20

	CODE INSEE	COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
							ha	a	ca
14	53072	COMMER		ZC	21	Les Landes		22	58
15	53072	COMMER		ZC	23	La Station		2	72
16	53072	COMMER		ZC	31	La Touche		7	19
17	53072	COMMER		ZA	38	Le Champ du Châtaignier		18	
18	53072	COMMER		ZA	37	Le Champ du Châtaignier			85
19	53072	COMMER		ZA	24	L'Enclos du Grand Chemin		17	9
20	53072	COMMER		ZA	36	Le Grand Tersit		11	84
21	53072	COMMER		ZA	34	Le Champ du Devant		24	73
22	53072	COMMER		ZA	35	La Rue du Champ Marteau		1	40
23	53072	COMMER		ZA	23	La Daulière		5	84
24	53072	COMMER		ZB	6	La Loyère		13	38
25	53072	COMMER		ZC	30	La Touche		1	4
26	53072	COMMER		ZA	47	La Friche du Bas		9	11
27	53072	COMMER		ZA	48	La Chesnaie		36	58
28	53072	COMMER		ZC	22	Les Landes		11	85
29	53072	COMMER		ZB	26	La Touche		20	1
30	53072	COMMER		ZB	23	La Loyère		48	37
31	53072	COMMER		A	2011	La Haye Grouet		4	18
32	53072	COMMER		A	2012	La Haye Grouet			19
33	53072	COMMER		A	2020			3	48

1	53008 CP 53440	ARON		E	925	La Fougeraie	1	83	51
2	53008	ARON		E	757	Le Champ de la Croix		47	12
3	53008	ARON		ZK	49	Le Grand Pré		1	7
4	53008	ARON		ZK	50	Ancien Chemin		2	65
5	53008	ARON		ZK	51	Les Tuileries		46	60
6	53008	ARON		ZK	53	Les Tuileries		60	62
7	53008	ARON		ZK	64	Chemin de Fer		5	58
8	53008	ARON		ZK	63	La Hallebardière		2	60
9	53008	ARON		ZK	52	Chemin de Fer		12	90
10	53008	ARON		ZD	77	L'Herbage d'Aron		65	24
11	53008	ARON		E	882	L'Herbage	2	43	86
12	53008	ARON		ZD	76	Le Pré de la Demi Lieue		44	27
13	53008	ARON		ZD	75	La Lande d'Aron		17	23
14	53008	ARON		ZD	74	Le Champ de la Lande		5	81
15	53008	ARON		ZD	73	Le Champ de la Lande		2	15
16	53008	ARON		ZD	72	Le Champ de la Route		39	99
17	53008	ARON		ZD	71	Le Pré du Grand Chemin		5	83
18	53008	ARON		ZK	55	Le Vieux Chemin		4	64
19	53008	ARON		ZK	56	Le Grand Pré		3	19
20	53008	ARON		ZK	57	Le Pré		41	20
21	53008	ARON		ZK	59	La Conillère		29	6
22	53008	ARON		ZK	62	Le Champ de Pointe		4	38

	CODE INSEE	COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
							ha	a	ca
23	53008	ARON		ZK	72	La Conillère	4	46	62
24	53008	ARON		ZK	58	Le Champ de la Route		62	52
25	53008	ARON		ZK	61	Le Champ de l'Aire	1	24	61
26	53008	ARON		ZB	47	Le Champ Carré		21	55
27	53008	ARON		ZB	48	La Petite Lande		48	97
28	53008	ARON		ZB	45	Le Champ de la Haise		6	24
29	53008	ARON		ZB	49	Le Champ de la Haise		55	20
30	53008	ARON		ZB	51	Le Grande Lande		46	10
31	53008	ARON		ZK	48	Les Ranges		12	41
32	53008	ARON		ZK	60	Les Ranges		4	87
33	53008	ARON		ZB	50	Le Champ de la Lande		35	52
34	53008	ARON		ZB	53	La Grande Lande			37
35	53008	ARON		ZB	52	La Grande Lande		15	79
36	53008	ARON		ZB	55	Le Vieux Pré		5	68
37	53008	ARON		ZB	46	La Châtaigneraie		1	19
38	53008	ARON		ZB	54	Le Vieux Pré		65	68
39	53008	ARON		ZA	24	Le Vieux Pré	1	2	37
40	53008	ARON		ZA	27	La Lande du Bas			35
41	53008	ARON		ZA	26	Le Grand Champ		5	24
42	53008	ARON		ZA	25	Le Champ de Chalon		12	91
43	53008	ARON		ZA	28	La Lande Bellier		65	20
44	53008	ARON		ZA	30	La Lande Bellier			48
45	53008	ARON		ZA	29	Le Grand Champ		11	81
46	53008	ARON		ZA	31	La Vanrie		97	12
47	53008	ARON		ZA	32	Le Champ Long		34	13
48	53008	ARON		ZA	33	Le Champ Long		24	15
49	53008	ARON		ZA	22	Le Champ du Thé		57	75
50	53008	ARON		ZA	23			1	58
51	53008	ARON		ZA	21	La Colière		53	8
52	53008	ARON		ZA	20	Le Champ de Pierre		58	64
53	53008	ARON		ZA	19	Le Champ de Pierre		5	62
54	53008	ARON		ZA	18	Le Champ de la Vallée	1	4	1
55	53008	ARON		ZA	17	La Vallée		77	10
56	53008	ARON		ZA	8	Le Champ de la Monnerie	5	80	95
57	53008	ARON		E	872	Le Pré de la Lande		19	8
58	53008	ARON		E	874	Le Verger			56
59	53008	ARON		E	696	Le Pré de la Lande		59	21
60	53008	ARON		E	701	La Normandie	1	27	22
61	53008	ARON		E	369	La Pâtur	1	74	80
62	53008	ARON		E	885	Le Verger		55	14
63	53008	ARON		E	649	Le Pré de la Briqueterie	1	38	48
64	53008	ARON		E	876	Le Jardin		3	90
65	53008	ARON		ZD	85	La Briqueterie			92

	CODE INSEE	COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
							ha	a	ca
66	53008	ARON		ZD	86	La Briqueterie			12
67	53008	ARON		ZK	54	Le Pré de l'Etang		34	63
68	53008	ARON		ZK	47	Le Pré de l'Etang			57
69	53008	ARON		ZK	2	La Filière	1	52	1
70	53008	ARON		ZK	76	La Conillère		1	80

71	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	6	La Farcière		17	94
72	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	20	Le Grand Pré		62	83
73	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	21	Le Grand Champ		28	61
74	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	22	Le Champ Long		16	56
75	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	23	La Laissonnière		35	94
76	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	24	Le Champ du Poirier		68	8
77	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	25	Le Champ de la Farcière		3	19
78	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	26	Le Champ de la Butte			47
79	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	27	Le Champ de la Butte			25
80	53216	SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		ZA	28	La Ruelle			8

1	53273 CP 53170	VILLIERS-CHARLEMAGNE		D	623	Le Pré de la Noé		25	73
2	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		D	621	La Longue Noé du Bas		33	85
3	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1457	La Longue Noé du Haut		20	41
4	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1459	Les Munières		10	76
5	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		D	597	Le Champ de la Grande Haie	1	29	67
6	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1540	La Pièce des Rivières		32	14
7	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		D	626	Le Champ de la Grande Haie		3	43
8	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1463	La Pièce des Rivières		15	76
9	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	317	Le Jardin		15	20
10	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	318	La Maison Neuve		11	45
11	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	319	L'Aire		7	85
12	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	320	La Petite Noé		29	5
13	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1249	La Noé		50	85
14	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1500	Le Pré de la Détourne			89
15	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1502	La Source		1	11
16	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		D	634	La Grande Longeaise		7	49
17	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		D	642	Le Grand Romelet		51	79
18	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		D	636	La Grande Longeaise		17	67
19	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		D	638	Le Cusseau		19	71
20	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1366	La Longue Né du Haut	1	92	30
21	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	961	Le Pré de la Mare		14	75
22	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1368	Le Gravier	1	27	51
23	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	877	La Pièce Longue		1	50
24	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	955	L'Aumoniau		4	53
25	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	952	Le Grand Aumoniau		6	30

	CODE INSEE	COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
							ha	a	ca
26	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	896	Le Closeau de la Grande Roue		12	60
27	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		E	861	La Grande Landelle		2	43
28	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	959	Le Petit Champ		5	84
29	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	941	Le Verger		12	93
30	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1370	Les Huits Journaux		1	7
31	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	940	Le Verger		15	31
32	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	958	L'Aumoniau			72
33	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		C	1462	Le Dépotoir		1	98
34	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		E	877	Le Closeau		1	12
35	53273	VILLIERS-CHARLEMAGNE		A	903	La Pièce de la Fontardière		16	78

1	53147 CP 53100	MAYENNE		YP	107	L'Huilerie	1	13	8
2	53147	MAYENNE		YP	111	L'Huilerie		14	87
3	53147	MAYENNE		ZW	38	L'Assière	1		57
4	53147	MAYENNE		BZ	122	847 avenue Gutenberg		7	42
5	53147	MAYENNE		YP	109	307 impasse André Marie Ampère		46	36
6	53147	MAYENNE		YP	110	Impasse André Marie Ampère			18
7	53147	MAYENNE		CC	55	660 rue de la Peyennerie		7	86
8	53147	MAYENNE		CC	57	660 rue de la Peyennerie	1	49	22
9	53147	MAYENNE		ZW	39	L'Assière	2	91	38
10	53147	MAYENNE		CD	110	Le Champ du Bas		25	88
11	53147	MAYENNE		YP	18	L'Huilerie	1	31	59
12	53147	MAYENNE		YN	11	Le Champ de l'Aire		8	30
13	53147	MAYENNE		CC	62	rue de la Peyennerie		52	77
14	53147	MAYENNE		YP	108	L'Huilerie	2	6	19
15	53147	MAYENNE		ZW	37	L'Assière		15	97
16	53147	MAYENNE		CC	63	rue de la Peyennerie		54	69
17	53147	MAYENNE		ZW	36	L'Assière		94	2

1	53162 CP 53100	MOULAY		ZC	83	Le Champ Pierre Martin, La Garde		4	22
2	53162	MOULAY		ZE	50	La Lande, La Basse Bretonnière		92	58
3	53162	MOULAY		ZH	58	La Haute Bretonnière		14	78
4	53162	MOULAY		ZH	59	La Haute Bretonnière		12	14
5	53162	MOULAY		ZC	87	Le Champ de la Garde, La Garde		53	65
6	53162	MOULAY		ZC	79	Grand Augeard, La Garde		60	36
7	53162	MOULAY		ZD	61	La Gontière, La Haute Bretonnière		67	10
8	53162	MOULAY		ZE	51	La Basse Bretonnière		91	41
9	53162	MOULAY		ZH	60	La Haute Bretonnière		18	74
10	53162	MOULAY		ZC	80	Le Grand Pré		14	51
11	53162	MOULAY		ZB	98	Le Grand Pré, La Rabottière		95	95
12	53162	MOULAY		ZB	97	Le Grand Champ, La Rabottière		59	30
13	53162	MOULAY		ZB	96	Le Petit Pré, La Rabottière		4	78

	CODE INSEE	COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
							ha	a	ca
14	53162	MOULAY		ZE	47	La Basse Bretonnière	1	24	90
15	53162	MOULAY		ZA	136	Sablonnet, Le Petit Mesnil		30	33
16	53162	MOULAY		ZA	135	Sablonnet, Le Petit Mesnil		51	47
17	53162	MOULAY		ZA	134	Le Champ du Mesnil, Le Petit Mesnil		26	71
18	53162	MOULAY		ZA	124	Le Grand Ecoffay, Le Petit Mesnil		22	2
19	53162	MOULAY		ZA	123	Le Grand Ecoffay, Le Petit Mesnil		78	52
20	53162	MOULAY		ZC	89	La Friche de la Garde			44
21	53162	MOULAY		ZC	84	La Brosse ou La Garde		16	40
22	53162	MOULAY		ZC	90	La Garde		69	85
23	53162	MOULAY		ZH	62	La Haute Bretonnière		25	95
24	53162	MOULAY		ZC	94	La Garde		75	23
25	53162	MOULAY		ZH	67	La Haute Bretonnière	1	89	6
26	53162	MOULAY		ZC	85	La Garde		33	40
27	53162	MOULAY		ZC	86	La Garde		94	20
28	53162	MOULAY		ZC	88	La Garde		74	88
29	53162	MOULAY		ZD	66	La Haute Bretonnière		7	65
30	53162	MOULAY		ZE	49	La Basse Bretonnière		20	2
31	53162	MOULAY		ZD	53	La Haute Bretonnière		44	60
32	53162	MOULAY		ZD	54	La Haute Bretonnière		34	73
33	53162	MOULAY		ZD	55	La Haute Bretonnière		24	29
34	53162	MOULAY		ZD	56	La Haute Bretonnière		77	79
35	53162	MOULAY		ZD	57	La Haute Bretonnière		81	61
36	53162	MOULAY		ZD	58	La Haute Bretonnière			26
37	53162	MOULAY		ZD	63	La Haute Bretonnière		13	35
38	53162	MOULAY		ZE	52	La Basse Bretonnière		3	75
39	53162	MOULAY		ZD	62	La Haute Bretonnière		2	23
40	53162	MOULAY		ZE	48	La Basse Bretonnière		65	12
41	53162	MOULAY		ZD	64	La Haute Bretonnière		62	76
42	53162	MOULAY		ZE	53	La Basse Bretonnière		29	47
43	53162	MOULAY		ZD	59	La Haute Bretonnière		14	61
44	53162	MOULAY		ZD	60	La Haute Bretonnière	1	49	15
45	53162	MOULAY		ZE	54	La Basse Bretonnière		36	54
46	53162	MOULAY		ZC	81	La Garde		9	80
47	53162	MOULAY		ZH	53	La Haute Bretonnière		3	93
48	53162	MOULAY		ZH	54	La Haute Bretonnière		39	44
49	53162	MOULAY		ZH	55	La Haute Bretonnière		71	31
50	53162	MOULAY		ZC	106	La Garde		72	29
51	53162	MOULAY		ZC	105	La Garde		22	43
52	53162	MOULAY		ZH	63	La Haute Bretonnière		39	39
53	53162	MOULAY		ZH	64	La Haute Bretonnière		12	58
54	53162	MOULAY		ZC	92	La Garde		3	14
55	53162	MOULAY		ZH	65	La Haute Bretonnière		26	15
56	53162	MOULAY		ZH	56	La Haute Bretonnière		8	16

	CODE INSEE	COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
							ha	a	ca
57	53162	MOULAY		ZB	106	La Rabottière		25	76
58	53162	MOULAY		ZH	57	La Haute Bretonnière			53
59	53162	MOULAY		ZA	120	Le Petit Mesnil		12	73
60	53162	MOULAY		ZA	121	Le Petit Mesnil		57	57
61	53162	MOULAY		ZA	122	Le Petit Mesnil		3	17
62	53162	MOULAY		ZA	125	Le Petit Mesnil		25	45
63	53162	MOULAY		ZA	126	Le Petit Mesnil		20	98
64	53162	MOULAY		ZA	127	Le Petit Mesnil		25	69
65	53162	MOULAY		ZA	128	Le Petit Mesnil		5	77
66	53162	MOULAY		ZA	129	Le Petit Mesnil		78	95
67	53162	MOULAY		ZA	130	Le Petit Mesnil		8	
68	53162	MOULAY		ZA	131	Le Petit Mesnil		61	52
69	53162	MOULAY		ZA	132	Le Petit Mesnil		53	14
70	53162	MOULAY		ZA	133	Le Petit Mesnil		1	86
71	53162	MOULAY		ZC	95	Prébonne		17	58
72	53162	MOULAY		ZC	93	La Garde		13	4
73	53162	MOULAY		ZD	65	La Haute Bretonnière	1	2	96
74	53162	MOULAY		ZH	66	La Haute Bretonnière		1	94
75	53162	MOULAY		ZC	91	La Garde		4	55
76	53162	MOULAY		ZH	61	La Haute Bretonnière	1	53	65
77	53162	MOULAY		ZB	90	La Rabottière		25	80
78	53162	MOULAY		ZB	91	La Rabottière		44	20
79	53162	MOULAY		ZB	95	La Rabottière	2	12	66
80	53162	MOULAY		ZB	92	La Rabottière	1	7	78
81	53162	MOULAY		ZB	93	La Rabottière		4	80
82	53162	MOULAY		ZB	94	La Rabottière			58
83	53162	MOULAY		ZA	137	Le Petit Mesnil	1		29
84	53162	MOULAY		ZB	3	Le Ru		22	30
85	53162	MOULAY		ZB	99	La Rabottière		37	47
86	53162	MOULAY		ZB	100	La Rabottière		2	35
87	53162	MOULAY		ZB	101	La Rabottière	1	6	29
88	53162	MOULAY		ZB	102	La Rabottière		6	55
89	53162	MOULAY		ZB	103	La Rabottière		27	1
90	53162	MOULAY		ZB	104	La Rabottière		55	58
91	53162	MOULAY		ZB	105	La Rabottière		9	80
92	53162	MOULAY		ZB	113	Le Pré de la Rabottière			45
93	53162	MOULAY		ZB	114	Le Pré de la Rabottière			82
94	53162	MOULAY		ZB	116	La Rabottière		7	88
95	53162	MOULAY		ZA	138	Le Petit Mesnil		1	40
1	53950 53140	LOUVERNE		A	1104	Bel Air	1	00	99
2	53950	LOUVERNE		A	1106	Bal Air		1	76
3	53950	LOUVERNE		A	1025	Boulay		8	88
4	53950	LOUVERNE		A	1023	Boulay			65

	CODE INSEE	COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	CADASTRE SECTION	CADASTRE N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE		
							ha	a	ca
5	53950	LOUVERNE		A	1022	Boulay		4	11
6	53950	LOUVERNE		A	1019	Boulay		1	25
7	53950	LOUVERNE		A	96	Boulay		11	80
8	53950	LOUVERNE		A	97	Boulay		25	90
9	53950	LOUVERNE		A	1050			3	57
10	53950	LOUVERNE		AC	10	Le Gravier		15	91
11	53950	LOUVERNE		AC	11	Le Gravier			92
12	53810 53054	CHANGE		YA	3		2	99	10
13	53810	CHANGE		YI	66	La Jumelière		20	48
14	53000 53130	LAVAL		AP	424	rond point Ampère		3	68
15	53000	LAVAL		ZB	44	rond point des Faluères		18	60
16	53000	LAVAL		ZA	54	rond point des Faluères		8	60
17	53200 53101	FROMTIERES		A	1629	Le Tourniquet		8	34
18	53200	FROMTIERES		C	67	Moulin de la Roche		80	80
19	53200	FROMTIERES		C	68	Moulin de la Roche	1	84	50

* AF à poursuivre par le CD 53 en 2024 :

ENTRAMMES SCI MOULIN DU VAL : A 1566, A1574

COMMER Couple BEAUDOUIN : A 2014, A 2016, A 2018

COMMER Consorts LEBLANC /SCI LA HAYE GROUET : A1871p, A1641p, A1035

Actes de transfert et de cession : Concernent les parcelles du domaine public qui garderont un n° cadastral après le 31/12/23 et qui doivent faire l'objet d'un acte de transfert au bénéfice du CD 53, et les parcelles du domaine privé qui doivent être transférées à titre gratuit par un acte de cession.
- Cela comprend les parcelles cadastrées qui contiennent au moins pour partie un bout de RN ou un élément nécessaire à celle-ci (bassin, merlon, chemin d'entretien, mesures compensatoires), et celles concernées par un futur projet (2X2 voies par ex).
- Cela comprend les parcelles acquises en vue d'un aménagement routier mais non divisées (récoulement foncier non finalisé).
- Cela comprend aussi les parcelles ayant échappé aux précédents transferts, contenant une partie d'une ex RN devenue RD ou un élément nécessaire à celle-ci.
Toutes ces parcelles doivent être d'une part dans l'arrêté préfectoral de transfert, et d'autre part faire l'objet d'un acte authentique (transfert ou cession) pour que l'étiquette cadastrale soit mise à jour.

ANNEXE 3 : Liste des marchés publics transférés

N° marché	Titulaire	Désignation
Déviations de Moulay – Mayenne - 2ème phase – section Sud		
MAPA 2020-083	SCE – ADILA	Maîtrise d’oeuvre
MAPA M21-022	VERITAS	Coordination sécurité prévention santé
MAPA 2023-013	GEOTEC	géotechnique G2 PRO DCE ACT G4
MAPA 2022-033	SEGED	Coordination environnementale
MAPA 2023-049	LEPINE TP	Réalisation Écrans acoustiques
Déviations de Moulay – Mayenne – 3ème phase – section Nord		
DREAL44-2021-066	SEGED	suivi écologique des mesures compensatoires environnementales
DREAL44-2019-182	Leroy	Lot B : Suivi haie MCE n+4
DREAL44-2020-084	Mayenne Nature Environnement	Suivi piézo de la tourbière de la Farcière
DREAL44-2018-121	SEGED	Coordination environnementale
DREAL44-2023-032	STPO Eurovia	Travaux aire de stationnement
MAPA M22-41-001	Végétude	MOE des aménagements paysagers
DREAL44-2023-008	Antalvert	Aménagements paysagers
DREAL44-2020-055	Grollemund	Contrôle extérieur TACE
DREAL44-2023-040	Apave	CSPS travaux aire de stationnement

ANNEXE 3BIS Marchés non transférés		
N° marché ou AC	Intitulé du marché	Titulaire
2022-DIR-UDI-22-166	Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie de trafic - Prestations d'ingénierie de trafic	Egis/Lee Conseil
2022-DIR-UDI-22-167	Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie de trafic - prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage du service ou de projets de gestion dynamique de trafic.	Algoe
2020-DIR-UDI-20-120	hébergement plateforme SCOOP	Ecritel
2020-DIR-UDI-20-124	maintenance préventive curative et évolutive des unités embarquées C-ITS	YoGoKo
2022-DIR-UDI-22-156	assistance à maîtrise d'ouvrage - systèmes de transports intelligents collaboratifs	Viveris Technologies
2020-DIR-UDI-19-105	contrôle électriques réglementaires des équipements dynamiques de trafic et des équipements radio	Qualiconsult Exploitation
2022-DIR-UDI-22-160	Réparation, remplacement et fourniture de pièces détachées et maintenance curative des équipements de gestion de trafic de la DIRO et de la DREAL BZH - équipements type FARECO	Fareco
2022-DIR-UDI-22-161	réparation, remplacement et fourniture de pièces détachées et maintenance curative des équipements de gestion de trafic de la DIRO et de la DREAL BZH - équipements type SVMS	SVMS
2022-DIR-UDI-22-163	Travaux pour équipements dynamiques : génie civil, réseaux et infrastructures - lot 2 PDL	Spie Citynetworks
2023-DIR-UDI-22-159	Réparation, remplacement et fourniture de pièces détachées, et maintenance curative des équipements de gestion du trafic type multi-fabricants	Aximum Industries
2021-DIR-UDI-20-142	travaux équipement dynamiques - lot 1 PMV	Lacroix City Carros / Aximum GES Atlantique
2021-DIR-UDI-20-144	travaux équipement dynamiques - lot 3 stations et capteurs de recueil de données de trafic	Établissement Fourment / Cegelec Infra bassin de Loire / Lucitea Ouest
2021-DIR-UDI-20-145	travaux équipement dynamiques - lot 4	Spie Citynetworks
2021-DIR-UDI-20-143	travaux équipement dynamiques - lot 2 caméras de surveillance du trafic	Cegelec Infra bassin de Loire / Etablissement Fourment / Lucitea Ouest / Cegelec Ouest Telecoms
2023-DIR-UDI-22-151	Pose et raccordement de dispositifs de comptage de trafic routier	Aximum GES Atlantique
2021-DIR-UDI-21-148	maintenance des stations météo routières de la DIRO et diffusion des données météo de ces stations	Meteo-Omnium
DIR-UDI-23-168 lot 3	Fourniture et la livraison de fondants routiers pour le réseau de la DIR Ouest	
2020-DIR-UDI-19-102	Fourniture en tps différé de données vitesse issues de la localisation GNSS des véhicules circulant sur le réseau DIRO	PTV
DIR-UDO-19-004	Joint de chaussée	RCA lot 2
19-DIR-UDP-11	Investigations complémentaires réseaux	GEOFIT-RESEAUX SERVICES
	Accord Cadre Travaux d'entretien des chaussées de la DIR Ouest	Multi-attributaire CHARIER TP, CHARIER TP SUD, CHOLET TP, COLAS CENTRE-OUEST, LUC DURAND, EIFFAGE ROUTE OUEST, EUROVIA ATLANTIQUE, EUROVIA BRETAGNE, ERTIP, KERAVIS, PIGEON BRETAGNE SUD, SRTP
DIR-UDO-21-001	Renouvellement PPHM Lot 1	Nord signalisation
	Accord Cadre Maitrise d'oeuvre relative aux travaux d'entretien des chaussées de la DIR Ouest	Multi-attributaire : 2LM, ARTELIA, SCE
DIR-PMI-19-008	Études géotechniques	HYDRO-GEOTECHNIQUE
DIR-UDO-19-013	DR sur OA	AXIMUM
2020-DIR-UDP-19-151	Fourniture, livraison, pose et dépose de signalisation verticale métallique	Self Signal-Crépeau
	Accord Cadre Maitrise d'oeuvre relative aux travaux de modernisation du réseau et de gestion du trafic	INGEROP Conseils et Ingénierie, SETEC International, EGIS VILLE & TRANSPORTS, SCE
DIR-UDO 19-015	Inspection détaillée des ouvrages d'art	GETEC
2020-DIR-UDP-19-03	Location balayuses	LPS
2020-DIR-UDP-20-10	Scellement de fissures	RCA
DIRUDO19007	Réparation des buses métalliques / Lot 1: réparation de buses	ATS,
DIRUDO19008	Réparation des buses métalliques : Lot 2: mise en place de nouvelle buse sans tranchée	ST Forage
DIRUDO19009	Réparation des buses métalliques Lot 3: nouvel ouvrage mis en place avec tranchée	Lessard TP / Novello
DIRUDO19010	Réparation des buses métalliques Lot 4: réparation de buse par gainé thermoudrussable	M3R
2020-DIR-UDP-20-08	Diagnostic Ecrans acoustiques	QCS Services
2021-DIR-UDP-21-101	Fourniture_Signalisation temporaire et balisage (Lot 1 Signalisation plastique en PVC)	Self Signal
2021-DIR-UDP-21-102	Fourniture_Signalisation temporaire et balisage (Lot 2 Signalisation en plastique permanente)	Sodilor
DIR-UDO-003	Inspections PPHM	INFRANEO
DIR PMI 21_026	Contrôle études d'exécution	ING- C (Ingenierie Conseil)
2021-DIR-UDP-20-161	Fourniture et mise en œuvre de dispositifs de retenue pour la DIR Ouest	AGILIS
2021DIRUDP2102	Travaux topographiques	GEOFIT Expert
2021DIRUDP2106	Travaux topographiques (Foncier)	QUARTA
DIRUDP2108	Diagnostic Bassins assainissement	TPAE
22DIRUDP04	Gros Entretien et requalification de bassins	CHARIER TP
22DIRUDP06	Gros Entretien et requalification de bassins (lot 7 - analyse des boues)	LCBTP
2023-DIR-UDP-22-107	Fourniture et livraison de produits de marquage routier (Lot n°1 : peinture eau + solvant)	Aximum Industrie
2023-DIR-UDP-22-108	Fourniture et livraison de produits de marquage routier (Lot n°2 : produits divers)	Aximum Industrie
2023-DIR-UDP-22-109	Fourniture de dispositifs de retenue 2023-DIR-UDP-22-109	MEISER Strassenausstattung
2023-DIR-UDP-22-102	Travaux de signalisation horizontale	SIGNATURE
2023DIRUDP03	Travaux d'enrobés (hors grosses opérations d'entretien)-purgés	SRTIP
2023DIRUDP22018	Coordination SPS	PRESENTS
2020-DIR-UDP-20-049	Gestion de flotte véhicules industriels et engins spéciaux	FATEC group SAS
2020-DIR-UDP-19-006	Location de matériels - Lot n°2 : Tracteurs de pente avec groupe de broyage - District de LAVAL	SARL DELAGREE
2020-DIR-UDP-19-023	Location de matériels - Lot n°19 : Faucheuse débroussailluse radiocommandée	SARL DELAGREE
2020-DIR-UDP-19-025	Location de matériels - Lot n°21 : Location de nacelles - District de LAVAL	SAS KILOUTOU
2020-DIR-UDP-19-031	Location de matériels - Lot n°27 : Location de portes outils (longue durée)	EURO LOCATION SARL
2020-DIR-UDP-19-032	Location de matériels - Lot n°28 : Location de tracteurs de pente avec groupe de broyage (longue durée)	SARL DELAGREE
2021-DIR-UDP-20-018	Location de petits matériels sur catalogue pour les besoins de la DIR Ouest - Lot n°2 : District de LAVAL	SAS KILOUTOU

ANNEXE 4 Matériels transférés au Département de la Mayenne

Code	désignation	Immatriculation	Date MC	Affectation actuelle
Véhicules légers				
VLA060RE14	RENAULT KANGOO 1.5 DCI 110CV	DF-952-PH	07/05/2014	CEI Château Gontier
VLA034RE09	RENAULT Kangoo 2 BREACK 1,5 Dci	AB-907-ED	11/06/2009	Laval
VLA069RE16	RENAULT KANGOO 1.5 DCI BLANCHE	EB-740-GX	13/04/2016	Laval
VLA059RE13	RENAULT KANGOO III 1.5 DCI	CQ-171-SM	12/02/2013	Mayenne
Véhicules utilitaires				
VUE217RE20	Fourgon RENAULT MASTER L3H3 3 PL 2.3 DCI 170 CV E6 BVR Patrouilleur	FN-157-RX	13/02/2020	CEI Château Gontier
FLU217EL19	Flèche lumineuse d'urgence+PMV AXIMUM SIRIUS LED Boitier Lynx		31/10/2019	CEI Château Gontier
VUE154RE15	Fourgon RENAULT MASTER L3 H3 2.3 DCI 165CV Patrouilleur	DQ-637-ND	08/04/2015	CEI Château Gontier
FLU035EL08	Flèche lumineuse d'urgence + PMV ELSI SIRIUS		14/11/2008	CEI Château Gontier
VUD079RE05	RENAULT MASTER L3 H2,2,5 DCI-120CV	BN-363-ZZ	01/10/2005	Laval
PMV024EL07	ELSI PMV + TRIFLASH	BN-363-ZZ	01/12/2007	Laval
VUE139RE15	Fourgon RENAULT MASTER L3H3 2.3 DCI 150 CV Baliseur	DN-011-HD	16/01/2015	CEI Château Gontier
FLU139EL14	Flèche lumineuse d'urgence +PMV AXIMUM SIRIUS LED		01/10/2014	CEI Château Gontier
DDC003V016	Dispositif Dépose Cône 1ère Génération Proto DIRO		02/03/2016	CEI Château Gontier
VUE118RE14	RENAULT MASTER L3H3 2.3 DCI 150CV	DE-295-EC	24/03/2014	Mayenne
FLU129EL14	AXIMUM SIRIUS		24/03/2014	Mayenne
Poids-lourds et équipements				
CAC017RE08	Camion RENAULT PREMIUM 320/19tonnes avec Benne amovible	CW-364-WB	19/12/2008	CEI Château Gontier
SAB033AC09	SALEUSE 6 M3 Saumure Berce ACOMETIS		01/07/2009	CEI Château Gontier
LAM053AR08	Lame de déneigement ARVEL RC 32		24/07/2008	CEI Château Gontier
CAD021RE10	PREMIUM 380-26 Benne	AN-287-LT	16/03/2010	Laval
SAC007AC06	ACOMETIS SALEUSE 7 M3 Saumure	AN-287-LT	15/09/2006	Laval
LAM054AR08	ARVEL RC 32	AN-287-LT	24/07/2008	Laval
CAD013RE01	RENAULT KERAX 340 6/4 26T Benne	BG-065-MM	29/08/2001	Laval
SAC047AC21	ACOMETIS 7.5M3 BS moteur thermique	BG-065-MM	05/02/2021	Laval
LAM097AR15	ARVEL RN30 BI-RACLAGE	BG-065-MM	18/11/2015	Laval
Tracteurs et matériels d'entretien				
TRA088CL16	Tracteur CLAAS ARION 440	ED-397-CA	16/06/2016	CEI Château Gontier
CHA088CL16	Chargeur CLAAS FL100		16/06/2016	CEI Château Gontier
TRA081CL13	CLASS ARION 430 4RM	CT-947-YZ	22/05/2013	Mayenne
EPA054NO13	NOREMAT VISIOBRA 57T		22/05/2013	Mayenne
ROB011DE14	Faucheuse / glissière DESVOYS Monodisque		14/04/2014	Mayenne
EPA078NO20	Épareuse NOREMAT 57T VISIOBRA avec groupe Unibroyeur N° 1220014 et groupe Forestbroyeur N° 1120092		14/12/2020	CEI Château Gontier
ROA037NO17	Roto-faucheuse frontale NOREMAT EXPERIA 2300 DA		11/01/2017	CEI Château Gontier
TRA031RE03	Tracteur RENAULT ERGOS 90 chargeur	BB-933-ET	17/01/2003	CEI Château Gontier
CHA091MX19	Chargeur MAILLEUX MXA110 avec godet et godet fourche		04/11/2019	CEI Château Gontier
TOA012ET05	Tondeuse auto-portée ETESIA ATILA 95		21/04/2005	CEI Château Gontier
Remorques				
REP055SE15	Remorque panneaux SELF SIGNAL P1650 500KG		01/11/2015	CEI Château Gontier
REP040QU08	Remorque plateau pour panneaux Quemerai	CY-637-RX	25/07/2008	CEI Château Gontier
RED013EL10	Remorque PMV ELSI/ECIM MARIUS	BB-337-MJ	13/10/2010	CEI Château Gontier
REC008QU09	Remorque réserve carburant+compresseur Quemerai	AB-206-YK	15/07/2009	CEI Château Gontier
REA023QU99	Remorque plateau 1000kg	AX-220-SB	18/06/1999	CEI Château Gontier
REF242EL17	Remorque FLR AXIMUM LED SEPHIR avec boîtier KEHOPS N°3284	EM-523-NV	18/05/2017	Mayenne
REF241EL17	Remorque FLR AXIMUM LED ZEPHIR avec boîtier KEHOPS N°3283	EM-510-NV	18/05/2017	Mayenne
Matériels VH				
STS006ES08	CENTRALE SAUMURE 45 M 50		12/06/2008	Laval

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2023-12-27-00002

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
de l'Etat instituée auprès de la police municipale
de la commune de Saint Berthevin



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté du **27 DEC. 2023**

portant dissolution de la régie de recettes de l'État
instituée auprès de la police municipale de la commune de Saint Berthevin

**La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-P-200 du 12 février 2003, modifié par l'arrêté du 26 septembre 2005, portant création d'une régie de recettes de l'État auprès de la police municipale de la commune de Saint-Berthevin ;

Vu l'arrêté n° 2003-P-201 du 12 février 2003, modifié par les arrêtés des 7 novembre 2005 et 29 février 2016, portant nomination d'un régisseur ;

Vu les arrêtés du 13 juin 2019 et 20 janvier 2021, portant modification de l'arrêté de nomination d'un régisseur, auprès de la police municipale de la commune de Saint-Berthevin ;

Vu le courrier de la commune de Saint Berthevin en date du 20 septembre 2023 demandant la fermeture de la régie de recettes de la police municipale ;

Vu l'avis favorable de la direction départementale des finances publiques de la Mayenne en date du 30 octobre 2023 ;

Considérant la mise en place du dispositif de procès verbal électronique, la commune n'a plus nécessité de disposer d'une régie de recettes de police municipale ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRETE :

Article 1 : La régie de recettes instituée par arrêté préfectoral n° 2003-P-200 du 12 février 2003 auprès de la commune de Saint Berthevin est dissoute à compter du 28 décembre 2023.

Article 2 : Les arrêtés préfectoraux n° 2003-P-200 du 12 février 2003 créant une régie de recettes de l'État, n° 2005-P-1337 du 26 septembre 2005 modifiant l'arrêté de création de la régie, n° 2003-P-201 du 12 février 2003 nommant le régisseur de la régie d'État, n° 2005-P-1540 du 7 novembre 2005 modifiant l'arrêté de nomination du régisseur, l'arrêté du 29 février 2016 modifiant l'arrêté de nomination d'un nouveau régisseur, les arrêtés des 13 juin 2019 et 20 janvier 2021 modifiant les arrêtés de nomination des régisseurs suppléants, sont abrogés à compter du 28 décembre 2023.

.../...

Mél : pref-batfp@mayenne.gouv.fr
46 rue Mazagran - CS 91507 - 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr - www.service-public.fr

Article 3 : Les comptes de la régie seront soldés sous le contrôle de madame la directrice départementale des finances publiques en date du 28 décembre 2023.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Samuel GESRET

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

2/2

Sous-préfecture de Château-Gontier

53-2023-12-26-00001

arrêté portant constitution de la liste
départementale des membres du jury chargés de
délivrer les diplômes dans le secteur funéraire



Arrêté n° 53-2023-12-26-00001
portant constitution de la liste départementale
des membres du jury chargés de délivrer
les diplômes dans le secteur funéraire

La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-25-1, D.2223-55-2 et suivants;

VU le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret n° 2018-386 du 23 mai 2018 portant modification de la liste des personnes habilitées à remplir les fonctions de membre du jury pour l'exercice des professions du secteur funéraire ;

VU le décret n° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 53-2021-01-18-003 du 18 janvier 2021 portant constitution de la liste départementale des membres du jury chargés de délivrer des diplômes dans le secteur funéraire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 53-2022-06-28-00002 du 28 juin 2022 portant modification de la liste départementale des membres du jury chargés de délivrer des diplômes dans le secteur funéraire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 53-2023-02-06-00003 du 6 février 2023 portant délégation de signature à Mme Norchen CHENOUFI, sous-préfète de l'arrondissement de Château-Gontier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la liste départementale des membres du jury chargés de délivrer des diplômes dans le secteur funéraire ;

SUR proposition ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : la liste départementale des membres du jury chargés de délivrer les diplômes dans le secteur funéraire se compose comme suit :

Représentants de l'association départementale des maires :

- M. Laurent LEFEVRE – Maire de Quelaines-Saint-Gault
- Mme Dominique FOURNIER – 1^{ère} adjointe au Maire de Mayenne

Représentants des chambres consulaires :

- M. Eric HUNAUT – Président de la Chambre de commerce et d'Industrie
- M. Luc DUPRÉ – Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Mme Emmanuelle CHAPPEY – Représentante de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- M. Emmanuel HARDY – Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Représentant des enseignants des universités :

- M. Laurent POISSON – Le Mans Université

Agents des services de l'Etat chargés de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) ou de la réglementation funéraire :

- M. Alexandre MARTIN – contrôleur de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
- Mme Angelina BROCHARD – contrôleur de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
- Mme Véronique QUELLIER-GUILLOIS – directrice départementale de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
- M. Alain LE PELTIER – Sous-préfecture de Château-Gontier, responsable du pôle réglementation

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Florence TURPAULT – directrice du Centre de Gestion de la Mayenne
- Mme Lucie CHASTEL – responsable du Pôle administration générale et relations partenaires au Centre de Gestion de la Mayenne
- M. Vincent ELAIN – responsable du Pôle appui aux Collectivités du Centre de Gestion de la Mayenne

Représentants des usagers :

- M. Rémy LANGEARD – UDAF 53

Représentants de la profession :

- Mme Sabrina MARY – Conseillère funéraire
- M. Axel CIOLEK – Conseiller funéraire
- M. Vincent AUVREZ – Conseiller Funéraire

ARTICLE 2 : les membres du jury sont nommés pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 3 : la sous-préfète de Château-Gontier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et notifié aux membres du jury.

Château-Gontier, le **26 DEC. 2023**

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète de Château-Gontier



Norchen CHENOUI

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, vous pouvez former :

- . Un recours gracieux auprès de l'autorité qui en est l'auteur ;
- . Un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur – 11 rue des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 ;
- . Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent arrêté.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif